



FORMATION CONTINUE 2025

VISIOCONFERENCE

DROIT SOCIAL INTERNATIONAL ET EUROPEEN

ACTUALITE

Lundi 15 décembre
De 13h30 à 17h30

Anaëlle DONNETTE
Maître de conférences HDR
École de droit social de Montpellier
Université de Montpellier

**120€ la séance
90€ / - 2 ans**

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Connaître et comprendre les normes sociales internationales et européennes en mettant l'accent sur les récentes évolutions et leurs impacts
- Maîtriser des aspects juridiques de la mobilité internationale

Pré requis : Être avocat.

Programme :

I - Rappels sur les organisations supranationales : qui fait quoi ?

- Organisation internationale du travail
- Conseil de l'Europe
- Union européenne

II - Normes sociales internationales et européennes

- Directives et règlements de l'UE en matière sociale (Conditions de travail transparentes et prévisibles, Transparence des rémunérations, Salaires minimaux adéquats, Travailleurs de plateforme etc.)
- Actualité jurisprudentielle de la CJUE en matière sociale (Égalité et non-discrimination, Santé/sécurité, CDD, Congés payés, Transfert d'entreprise etc.)

III - Mobilité internationale et contrat de travail

- Détachement vs expatriation / travail transfrontalier vs télétravail à l'étranger
- Le détachement transnational de travailleurs
- Le statut du travailleur détaché
- Conflits de lois et de juridictions

Moyens pédagogiques :

Conférence avec échanges interactifs.

Remise d'un support pédagogique à l'issue de la séance.

Modalités d'évaluation de la formation :

Quizz d'atteinte des objectifs adressé à l'issue de la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants : *Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA, anciennement EDASOP (edasop.fr ou efa-toulouse.fr) leur attestation de présence.*

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EFA aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EFA (05 61 53 06 99).

Les avocats-apprenants peuvent contacter l'EFA (05 61 53 06 99) à l'occasion de la formation en visioconférence afin d'être assistés pour la rejoindre ou en cas d'une quelconque difficulté rencontrée.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2025 signée entre le FIF PL et l'EFA, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel. Ainsi, pour chaque avocat-apprenant inscrit à cette action de formation collective, le montant financièrement pris en charge par le FIF PL est versé directement à l'EFA et vient en déduction des droits ouverts à l'avocat-apprenant au titre d'actions individuelles de formation.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE

s.debalorre@efa-toulouse.fr

[05 61 53 58 52](tel:0561535852)